

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 1^{er} décembre 1959.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1960, CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN PREMIÈRE LECTURE, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Par M. Paul PAULY

Sénateur.

(Dispositions concernant l'Éducation nationale)

(1) Cette Commission est composée de : MM. Louis Gros, *président* ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, *vice-présidents* ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, *secrétaires* ; Abdellatif Mohamed Saïd, Al Sid Cheikh Cheikh, Jean de Bagneux, Jacques Baumel, Belabed Mohamed, Bencherif Mouâaouia, Marcel Bertrand, Jacques Boiron, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Georges Cogniot, Gérard Coppenrath, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, MM. Georges Dardel, Charles Durand, Jules Emaillé, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Charles Fruh, Roger Garaudy, Hakiki Djilali, Alfred Isautier, Louis Jung, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Arthur Lavy, Jacques de Maupeou, Mokrane Mohamed el Messaoud, Claude Mont, Paul Pauly, Henri Paumelle, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Alain Poher, Georges Rougeron, François Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Etienne Viallanes, Jean-Louis Vigier, Paul Wach, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} légis.) : 300, 328 (annexe 9), 339 (tome II, annexe IV), 372, 373, 374, 381 et in-8° 68.

Sénat : 65 et 66 (annexes 7 et 8) (1959-1960).

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre limité de ce rapport, il n'est pas possible d'étudier les questions diverses qui se posent dans le domaine de l'éducation nationale.

Nous nous bornerons donc à analyser sommairement, compte tenu des observations de votre Commission des Affaires culturelles, les crédits affectés aux services ci-après :

- constructions scolaires ;
- crédits de personnel ;
- subventions de fonctionnement ;
- interventions publiques en faveur d'activités éducatives, culturelles et sociales.

Le Ministère de l'Education Nationale disposera en 1960 de crédits dont le montant sera supérieur de 18,9 % à celui de l'exercice 1959. Cette progression, alors que celle du budget général de l'Etat ne sera que de 5 % environ, témoigne de la place que les besoins fondamentaux de l'Education nationale ont reçu dans l'ordre des urgences.

Le montant des crédits ouverts au projet de budget s'élève à 727 milliards dont :

- 538 pour le budget de fonctionnement ;
- 189 pour le budget d'équipement (autorisations de programme).

En 1959, les crédits correspondants se répartissaient — pour un total de 610,6 milliards — en :

- 467 pour le budget de fonctionnement ;
- 143,6 pour le budget d'équipement (autorisations de programme).

Les besoins de notre Université sont immenses : nous assistons à un relèvement de la natalité qui fait de nous le pays le plus jeune de l'Europe. D'autre part, un accroissement considérable du taux de scolarisation, compte non tenu de l'élévation de l'âge de la scolarité obligatoire, dénote « un extraordinaire appétit de savoir chez les jeunes générations ».

L'enseignement supérieur recevait, en 1937, 72.000 étudiants. En 1946, ce chiffre passait à 123.000. Depuis 1946, cette croissance n'a fait que se développer. En 1961, on comptera 250.000 étudiants c'est-à-dire plus du double du chiffre de 1946. Si l'on prend les chiffres de 1946 et les prévisions pour 1965, on arrive à un triplement.

En 1945, 40 % des adolescents poursuivaient leurs études après l'âge de quatorze ans. Le taux moyen actuel est de 75 %, soit plus de 80 % dans les villes et 60 % dans les campagnes.

Quant à l'évolution des effectifs dans l'enseignement primaire et secondaire, la situation se présente de la manière suivante :

Effectifs d'élèves dans l'enseignement public (France entière).

	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961 (1)	1961-1962 (1)	1962-1963 (1)	1963-1964 (1)	1964-1965 (1)	1965-1966 (1)
Enseignement primaire public (classes maternelles + enfantines + classes primaires élémentaires)...	5.662.000	5.840.000	5.920.000 (1)	5.937.000	5.906.000	5.880.000	»	»	»
Cours complémentaires publics (y compris les sections spécialisées).	351.000	413.000	470.000	542.000	»	»	»	651.000	670.000
Classes secondaires des lycées et collèges (6° à terminales incluses) et classes préparatoires aux grandes écoles, sections techniques exclues	571.000	632.000	697.000	782.000	852.000	912.000	967.000	»	»

(1) Prévisions.

Cet aperçu a la valeur d'une mise en garde contre l'écart qui va grandissant chaque année entre les réalisations et les besoins qui, eux, poursuivent leur marche en avant.

A ne s'en tenir qu'aux chiffres, le budget de 1960 marque les orientations suivantes :

— effort important en faveur de la recherche et des Facultés des Sciences ;

— léger effort en faveur de l'enseignement secondaire ;

— ralentissement dans le secteur du premier degré. Il ne paraît pas avoir été tenu suffisamment compte du transfert de population vers les régions industrielles. Ces régions sont trop souvent équipées en classes préfabriquées, pratique qui, en définitive, se révélera onéreuse. Dans les contrées rurales, les frais du « ramassage scolaire » dépassent les possibilités budgétaires des petites communes ;

— léger ralentissement de l'effort fait en faveur de l'enseignement technique, secteur où les besoins sont pourtant immenses ;

— stagnation des dotations de la jeunesse et des sports.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

I. — Le budget d'équipement et les constructions scolaires.

Les crédits d'équipement (189 milliards) sont supérieurs de 32 p. 100 à ceux de 1959. Ils auraient dû toutefois atteindre 242 milliards pour que puissent être satisfaits les besoins de première urgence retenus par le troisième plan de modernisation et d'équipement. Les constructions destinées à l'enseignement supérieur, aux bibliothèques et au C. N. R. S. bénéficient de 53 milliards contre 31 en 1959, celles du premier degré, de 43 milliards contre 40.

Les crédits de construction accordés à l'enseignement supérieur soulignent la volonté de décentralisation de l'administration : l'Université de Paris ne reçoit que 25 p. 100 des autorisations de programme ; elle accueille 40 p. 100 des étudiants. Toutefois, la création de nouveaux collèges scientifiques universitaires en province est fort limitée, alors que ces établissements favorisent une décentralisation de l'enseignement de propédeutique. La construction de trois collèges seulement, à Mulhouse, à Perpignan et à Tours, est inscrite au budget.

On se préoccupe actuellement, au Ministère de l'Éducation nationale, d'accélérer le rythme de réalisation des constructions scolaires et universitaires. *On estime néanmoins qu'il faut encore quatre ans au ministère pour « consommer » ses crédits d'équipement.*

Le montant des autorisations de programme s'élève à 189 milliards, en augmentation de 32 p. 100 par rapport à celui de 1959 qui atteignait 143 milliards.

L'affectation de ces autorisations — qui, à concurrence de 75.450 millions, étaient déjà inscrites dans la loi-programme — est donnée dans le tableau ci-dessous :

SERVICES	1959	1960	POUR-CENTAGE de variation.
Enseignement supérieur et C. N. R. S..	31.220	(1) 53.870	+ 72
Second degré.....	31.900	41.600	+ 32
Enseignement technique.....	33.100	42.400	+ 27
Premier degré.....	40.300	43.200	+ 7
Jeunesse et sports.....	5.450	6.200	+ 15
Divers	1.630	1.730	
Total	143.630	189.000	

(1) C. N. R. S.: 9.000. — Bibliothèques: 1.500. — Enseignement supérieur: 37.530.

La répartition — entre les divers services — d'un effort d'équipement dont l'ampleur globale mérite d'être soulignée a été dictée par deux préoccupations essentielles :

En premier lieu, le souci de suivre l'évolution démographique qu'exprime la différence des rythmes d'accroissement adoptés pour les divers ordres d'enseignement. Si la dotation de l'enseignement du premier degré augmente de 7 p. 100 — ce qui permet la construction de 6.450 classes nouvelles au lieu de 5.800 en 1959 — celles des trois autres ordres d'enseignement, et en particulier celle de l'enseignement supérieur, sont très largement renforcées ;

En second lieu, la volonté de répondre aux exigences modernes de l'enseignement et de la recherche.

A cet effet :

- 1) Le C. N. R. S. reçoit 9 milliards au lieu de 5,4 en 1959 ;
- 2) Sur un total de 37,7 milliards consacrés à l'équipement de l'Enseignement supérieur, 27,8 milliards sont affectés aux facultés des sciences et établissements d'enseignement scientifique (1) ;
- 3) La dotation de l'Enseignement technique — 42,4 milliards — comprend : 22,7 milliards destinés à la construction et à l'équipe-

(1) Faculté des sciences : 20.430; instituts et écoles scientifiques : 1.460; collèges scientifiques: 1.600; I. N. S. A.: 2.600.

ment des établissements formant les cadres techniques moyens :
E. N. P., collèges techniques ;

4) Les dotations pour les bibliothèques, les cités universitaires et l'équipement sportif — compléments indispensables de l'enseignement — passent respectivement de 570, 4.200 et 5.450 millions en 1959, à 1.500, 5.610 et 6.200 (1) millions en 1960.

Voici, pour chaque ordre d'enseignement, une brève analyse des dotations d'équipement :

1° *Enseignement supérieur.*

L'effort porte essentiellement sur l'enseignement scientifique. Un effort très important est consenti pour la construction de quatorze nouvelles facultés de sciences : à Marseille, Nice, Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Paris (à la Halle aux Vins et à Orsay), Reims, Poitiers, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse. De nouvelles facultés de médecine seront construites ou achevées à Clermont-Ferrand, Nantes, Rennes et Strasbourg. Neuf collèges scientifiques universitaires doivent être construits à Pau, Le Mans, Perpignan, Limoges, Tours, Brest, Metz et Mulhouse.

Notons encore un crédit de 600 millions pour commencer, à Lille, la construction d'un Institut National de Sciences Appliquées et 3 milliards 500 millions pour la poursuite de l'aménagement de celui de Lyon.

Nous relevons dans le budget de 1960, en autorisations nouvelles :

a) *Pour les universités et les bibliothèques universitaires :*

Au titre de la loi de programme	260.000.000 NF
Au titre du budget complémentaire :	
— Acquisitions immobil.	8.100.000
— Travaux	68.000.000
— Matériel d'équipem.	50.500.000
	<hr/>
	126.600.000
	<hr/>
	126.600.000
	<hr/>
Total	386.600.000 NF

soit 48 p. 100 de plus qu'à la loi de programme et 80 p. 100 de plus qu'au budget de 1959 (216 millions).

(1) A ce moment, il convient d'ajouter 1.400 millions de crédits dits de rattrapage qui sont intégrés dans les chapitres concernant les ordres d'enseignement.

Le gros des crédits complémentaires porte sur l'enseignement scientifique.

A noter toutefois les opérations suivantes qui ne ressortissent pas aux sciences :

Faculté de droit de Marseille, 1 ^{re} tranche.	3.000.000 NF
Constructions du rectorat à Lille, 1 ^{re} tranche	1.500.000
Faculté des lettres à Lille, extension....	1.500.000
Institut d'études politiques à Paris, 1 ^{re} tranche.....	2.000.000
Centre universitaire et sportif de Bulier (achèvement)	2.600.000
Faculté de droit de Strasbourg, 2 ^e tranche	1.750.000

La rubrique « Equipement sportif des établissements en fonctionnement » est dotée d'un crédit de 2 millions de NF.

Pour ce qui est du matériel d'équipement, signalons des crédits importants affectés à la Faculté des Sciences, à Orsay : 20 millions de NF.

b) *Grands établissements nationaux :*

Un crédit total de 6.100.000 NF leur est affecté. Il intéresse : le Muséum d'histoire naturelle, l'Institut de France, le Collège de France et l'Observatoire de Meudon.

c) *Centre national de la recherche scientifique et établissements de recherche scientifique :*

A l'article 5 du chapitre 56-10 figure une somme de 5.450.000 NF pour des acquisitions immobilières.

Au chapitre 66-10, les subventions d'équipement s'élèvent à 84.550.000 NF donc au total 89.950.000 NF pour la recherche scientifique en 1960. A noter que les facultés de sciences ont des activités de recherche.

Ce chiffre dépasse de 10 millions celui fixé par la Commission Le Gorgeu dont les recommandations ont été suivies en 1957 et 1958. Cependant, en 1959, 55 millions seulement ont été accordés au titre de la recherche scientifique. Malgré une augmentation de 35 millions en 1960 par rapport à 1959, soit 63 %, le retard n'est pas comblé et il faut le marquer vu l'importance de la recherche dans l'avenir de la Nation.

En 1960, doivent être réalisées quinze opérations pour un total de 48.500.000 NF. Au titre du matériel, un crédit de 35 millions est destiné aux laboratoires et groupes.

d) *Œuvres universitaires* :

Les œuvres universitaires sont dotées de 53.000.000 NF de crédit, dont 2.650.000 pour les acquisitions immobilières.

Par rapport à la loi de programme, les crédits sont en augmentation de 118 % :

24.500.000 NF (loi de programme).

29.000.000 NF (budget complémentaire).

Les crédits inscrits en autorisations nouvelles permettront d'augmenter le nombre des chambres des cités universitaires de 2.350 et le nombre de places des restaurants de 3.400.

2° *Enseignement du second degré.*

A la loi de programme figurait pour le second degré une somme de 250 millions se répartissant comme suit :

Opérations d'Etat	213.900.000 NF
Opérations subventionnées	36.100.000 NF

Cet enseignement disposera au budget de 1960 de 416 millions dont :

318.000.000 NF pour les opérations d'Etat,
9.000.000 NF pour les classes démontables,
et 89.000.000 NF pour les opérations subventionnées.

L'augmentation est donc de 166.000.000 NF, soit de 66,66 %. Nous sommes toutefois en retrait du Plan Le Gorgeu d'après lequel le second degré devait recevoir 470 millions de crédit en 1960.

36 opérations sont prévues au budget complémentaire : 24 d'Etat et 12 subventionnées.

Elles concernent, dans l'ensemble, des opérations d'extension et d'achèvement.

Les sommes affectées à l'équipement sportif des établissements en fonctionnement s'élèvent à 6 millions et celles intéressant le matériel de première installation des établissements qui ouvrent leurs portes, à 42 millions.

3° Enseignement technique.

La loi de programme comportait pour l'enseignement technique 200 millions NF de crédits répartis ainsi :

Etablissements nationaux.....	104.300.000 NF
Centres d'apprentissage.....	58.500.000
Collèges techniques.....	37.200.000

Au budget de 1960, nous relevons pour :

— les établissements nationaux.....	155.600.000
soit environ 50 % en plus,	
— les centres d'apprentissage.....	188.850.000
soit environ 222 % en plus,	
— les collèges techniques.....	71.550.000
soit 90 % en plus.	

Il faut ajouter :

— pour les classes démontables.....	8.000.000
-------------------------------------	-----------

Total 424.000.000 NF

Les crédits globaux du budget de 1960 sont supérieurs de 112 % à ceux de la loi de programme. Ils sont cependant inférieurs à ceux du Plan Le Gorgeu : 530 millions, prix 1957.

Le budget complémentaire comprend :

— 10 opérations pour les établissements nationaux (travaux d'achèvement, d'extension et de transformation) ;

— 31 opérations pour les centres d'apprentissage avec prépondérance de travaux de reconstruction :

— 17 opérations pour les établissements subventionnés. La plupart d'entre elles sont relatives à des travaux de continuation, d'achèvement et d'aménagement.

A noter l'ouverture des travaux de l'Ecole des métiers de l'électricité à Marseille.

*
* *

A la rubrique « Centres d'apprentissage » figure une somme de 20 millions NF pour les constructions expérimentales. L'intérêt de cette dotation est certain. Elle permettra de continuer dans plu-

sieurs régions les expériences faites avec succès, parmi lesquelles on peut citer le centre d'apprentissage d'Étel, dans le Morbihan, celui de Pont-de-Buis, dans le Finistère, pour lesquels, grâce à des normes techniques améliorées, à la recherche de systèmes simples et à l'utilisation de la préfabrication par des entreprises spécialisées, le coût des travaux a été de 20 % inférieur aux prix limites.

4° Enseignement du premier degré.

Les réalisations concernent :

a) *Etablissements nationaux* :

Il s'agit d'établissements spéciaux concernant l'enfance inadaptée.

C'est un problème important que celui de l'adaptation de l'enseignement aux enfants qui ne peuvent avoir une scolarité normale.

Le nombre d'élèves à admettre dans des établissements adéquats était estimé en 1957 à : 500.000 enfants de moins de quatorze ans, et 150.000 jeunes gens, jeunes filles de quatorze à dix-huit ans.

Le problème est très complexe. Plusieurs catégories d'enfants y sont intéressées et, pour chacune d'elles, il faut une solution spéciale.

La commission du deuxième plan scolaire évaluait les besoins à 19.000 classes avec un coût de 1.700 millions NF dont 1.300 à la charge de l'Etat.

En raison du volume de la dépense et des difficultés de recrutement et de formation du personnel qualifié, il a été admis que l'effort devait porter, jusqu'en 1961, sur :

— l'agrandissement du centre national d'éducation spéciale de Suresnes et la création de 4 centres à Paris, Lyon, Toulouse et Lille ;

— la création ou l'extension de 6 écoles nationales de perfectionnement et d'un centre d'observation ;

— la création d'internats nationaux pour enfants de parents exerçant des professions non sédentaires ;

— la création de 20 écoles autonomes départementales ou communales avec internat ;

— la création de 500 classes nouvelles annexées à des écoles primaires.

La dépense à la charge de l'Etat était évaluée à 97.400.000 NF.

Le budget de 1960 comporte des travaux relatifs :

- à 5 écoles de perfectionnement à Champigny, Montpellier, Château-d'Olonne, Crotenay, Strasbourg, Illkirch ;
- au centre national d'éducation de plein air de Suresnes ;
- à l'Ecole nationale pour enfants de bateliers, à Conflans-Sainte-Honorine (construction complète) ;
- à l'Ecole normale d'institutrice de Sélestat.

L'inscription budgétaire correspondante est de 15.500.000 NF.

Nous serons en 1960, en partant de 1957, à 44.300.000 NF d'autorisations de programme. Le retard dans les crédits par rapport au Plan Le Gorgeu est donc considérable.

Cependant, compte tenu des tranches engagées avant 1957, un certain nombre de réalisations ont été faites ou amorcées. Elles concernent :

- 13 écoles nationales de perfectionnement, un centre d'éducation de plein air et un centre de pédagogie spéciale ;
- 4 écoles nationales pour enfants de bateliers ;
- 1 centre national d'études et d'économie ménager et un centre d'enseignement ménager.

Le nombre de maîtres reçus au certificat d'aptitude à l'enseignement des arriérés est passé de 143 en 1957 à 213 en 1959.

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles de plein air : 66 en 1957 et 87 en 1959.

75.000 élèves ont été reçus dans les classes spéciales en 1959, contre 64.000 en 1957.

b) Ecoles normales :

Les subventions de l'Etat se montent à 25.500.000 NF pour 14 opérations dont 4 de constructions nouvelles et 10 d'agrandissement.

Elles permettront d'accueillir 2.500 élèves environ dont un certain nombre à reloger.

Le nombre d'élèves en cours de scolarité est passé de 15.800 en 1957-1958 à 18.400 en 1959-1960, soit 2.600 de plus. Celui des élèves en formation professionnelle de 7.700 à 8.100. Il n'a donc guère progressé en deux ans.

Au point de vue des crédits, l'évaluation du plan scolaire a été respectée. Il s'agissait cependant d'un minimum, vu l'ampleur des besoins.

c) *Centres post-scolaires et Ecoles autonomes de perfectionnement :*

Ces postes sont dotés de faibles crédits :

4 millions NF pour les centres post-scolaires,

2 millions NF pour les écoles autonomes de perfectionnement.

Il s'agit de travaux de grosses réparations aux établissements existants.

Le budget de 1959 n'était pas mieux pourvu : 3.500.000 NF pour les centres et 2 millions pour les écoles.

Nous sommes loin des demandes de la commission du plan scolaire.

d) *Etablissements du premier degré :*

Les subventions d'équipement pour les établissements du premier degré s'élèvent au total à 375.500.000 NF dont 12 millions pour les internats de cours complémentaires, ce qui correspond à l'hébergement de 2.000 élèves environ.

Pour les classes et logements, la dotation est de 360 millions dont 60 millions pour les travaux déconcentrés. Elle doit permettre de subventionner la construction de :

— 6.450 classes dont 750 classes maternelles ;

— 1.930 logements.

Figurent, au titre :

— des cantines scolaires 1.000.000 NF

— de l'équipement sportif des établissements
en fonctionnement 1.500.000 NF

— du matériel 1.000.000 NF

Le total pour les crédits de payement est de 539 millions et pour les autorisations de programmes nouvelles de 432 millions.

II. — Le budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement s'élève de 467 à 537,5 milliards. A ce dernier chiffre s'ajoutent 600 millions au titre de la promotion sociale.

Les choix essentiels que comporte ce budget ressortent de la répartition des crédits supplémentaires entre :

- les crédits du personnel,
- les subventions de fonctionnement,
- les interventions publiques en faveur d'activités éducatives, culturelles et sociales.

*
* *

A. — LES CRÉDITS DE PERSONNEL

Le montant de ces crédits passe de 410 à 443 milliards.

Cette augmentation répond à un double but :

a) *Maintenir un rythme d'accroissement des moyens en personnel globalement égal à celui de l'année 1959* : le nombre de postes créés — soit 25.000 est le même en 1959 et en 1960 ;

b) *Assurer l'adaptation de ces moyens supplémentaires à deux besoins particulièrement pressants* :

- suivre l'évolution démographique,
- faciliter les tâches extra-pédagogiques.

1° Le nombre des postes d'enseignants créés est légèrement supérieur — 16.450 au lieu de 15.900 — à celui de 1959. Mais surtout leur répartition est différente. Tandis que la progression des effectifs est légèrement ralentie dans l'Enseignement du Premier Degré (7.833 postes au lieu de 9.000), elle est accélérée dans les autres ordres d'enseignement et, en particulier, le Supérieur :

Enseignement supérieur	+ 2.300 au lieu de 1.500
Second degré	+ 3.500 au lieu de 3.000
Enseignement technique	+ 2.200 au lieu de 1.800

A ce même souci d'adaptation des personnels enseignants répond la prise en considération dans le budget du principe de la prolongation de la scolarité dans les I. P. E. S. et du principe de l'adoption d'un statut des maîtres assistants ;

2° Le renforcement des moyens d'action non pédagogiques.

Votre commission est cependant étonnée de constater que le nombre des créations d'emplois augmentait de 25 % en ce qui concerne le personnel de service et de surveillance (il passe de 6.000 à 7.500), alors que les créations de postes dans l'enseignement proprement dit ne s'accroissent que de 3,5 % (16.450 au lieu de 15.900).

A la rentrée du 15 octobre 1959, sur un effectif du corps professoral de 28.200 unités, 2.805 postes n'étaient pas pourvus de professeurs titulaires, dont 985 pour les mathématiques, 365 pour les sciences physiques et 485 pour les lettres.

*
* *

Après ces remarques, examinons plus en détail la situation des services administratifs et des divers ordres d'enseignement.

a) *Les services généraux et administratifs.*

Le projet de budget de 1960 comporte 7.500 créations d'emplois dans le personnel administratif, de surveillance et de service, contre 6.000 seulement en 1959.

Il paraît nécessaire de procéder à une réorganisation d'ensemble de l'appareil administratif de l'Education nationale. Une redistribution des tâches de gestion et, en particulier, de l'ordonnancement entre l'administration centrale et les services extérieurs, tantôt au profit de l'une, tantôt au profit des autres, paraît s'imposer. Il est peut-être opportun aussi d'assurer une formation administrative et technique de base aux personnels administratifs de l'Education nationale.

Ces personnels ont la gestion de plus de 700 milliards de crédits et leur tâche s'accroît sans cesse.

b) *L'enseignement supérieur.*

La vague démographique n'a pas encore atteint l'enseignement supérieur. Néanmoins, on observe une progression régulière du nombre des étudiants. Les effectifs, qui étaient de moins de 100.000 en 1945, s'élevaient respectivement à 177.000, 192.800 et 210.000 en 1957, 1958 et 1959. L'effectif prévu pour 1965 s'élèvera à plus de 315.000 élèves.

Paris (approximation).....	75.000
Aix	12.800
Besançon	2.200
Bordeaux	11.500
Caen	5.300
Clermont-Ferrand	3.700
Dijon	3.100
Grenoble	6.800
Lille	10.300
Lyon	10.700
Montpellier	8.900
Nancy	6.800
Poitiers	6.000
Rennes-Nantes	10.200
Strasbourg	6.600
Toulouse	10.300

Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur étant très inférieur dans notre pays à celui des U. S. A., de l'U. R. S. S., du Canada, voire même du Japon et de la Tchécoslovaquie, il faut prévoir, en raison des besoins énormes de notre industrie en cadres, une accélération des entrées dans l'enseignement supérieur.

Comme on l'a vu dans le présent rapport, à propos de l'équipement, la majeure partie des opérations prévues s'appliquent aux facultés des sciences.

Il est bien certain que dans le monde actuel, où règne la technique, les humanités en général connaissent une des crises les

plus graves qui aient jamais existé. Il est regrettable de sacrifier, pour des raisons budgétaires, une discipline qui a largement contribué à faire le renom de la France à l'étranger.

Quoi qu'il en soit, les prévisions d'effectifs suivantes ont pu être dégagées :

DESIGNATION	1957-1958	1962-1963	AUGMENTATION		
			par rapport à 1957-1958.	à 1957-1958.	
Droit	35.300	53.800	+ 18.500	66.700	+ 31.400
Lettres	44.000	62.100	+ 18.100	74.100	+ 30.100
Sciences	44.500	76.100	+ 31.600	102.900	+ 58.400
Médecine	27.700	41.800	+ 14.100	56.300	+ 28.600
Pharmacie	8.200	12.600	+ 4.400	16.500	+ 8.300
Totaux	159.700	246.400	+ 86.700	316.500	+ 156.800

c) L'enseignement du second degré.

La vague démographique a atteint les classes de 6^e dès 1957. Ajoutons à cela qu'un mouvement constant d'accroissement du taux de scolarisation se manifeste depuis dix ans dans les lycées et collèges.

Les effectifs des classes secondaires et des classes préparatoires aux grandes écoles passeront, d'après les prévisions, de 707.000 en 1959 à 970.000 en 1964.

En ce qui concerne le corp des professeurs, le tableau suivant indique l'évolution des effectifs depuis 1954.

Evolution des effectifs du corps professoral.

DISCIPLINES	ANNEES SCOLAIRES				
	1954-1955.	1955-1956.	1956-1957.	1957-1958.	1958-1959.
Mathématiques	2.829	2.936	3.142	3.476	3.819
Physique et chimie.....	1.689	1.737	1.845	1.918	2.008
Professeurs attachés au laboratoire	145	133	122	121	108
Sciences naturelles.....	1.195	1.314	1.476	1.670	1.844
Total des scientifiques.	5.858	6.120	6.585	7.185	7.779
Philosophie	808	816	844	873	873
Histoire et géographie.....	2.638	2.757	2.973	3.183	3.450
Lettres	5.554	5.842	6.321	6.803	7.323
Allemand	1.363	1.394	1.456	1.550	1.661
Anglais	2.711	2.869	3.105	3.378	3.696
Arabe	5	9	7	12	14
Espagnol	596	623	674	729	807
Italien	279	296	329	350	378
Portugais	1	»	»	3	2
Russe	22	31	41	49	64
Total des littéraires....	13.977	14.637	15.750	16.930	18.268
Disciplines artistiques et spéciales	1.606	1.707	1.797	1.952	2.154
Total général.....	21.441	22.464	21.132	26.067	28.201
Effectifs des élèves rece- vant l'enseignement du second degré.....	434.338	466.030	511.410	576.321	639.303

D'autre part, la répartition des professeurs par discipline se présente de la manière suivante, pour l'année scolaire 1958-1959.

Nombre des professeurs par discipline dans l'enseignement du second degré.
(Année scolaire 1958-1959) (France entière).

DISCIPLINES GENERALES	AGREGES	CERTIFIES ou licenciés et assimilés.	MAITRES auxiliaires licenciés ou non.	TOTAL
Mathématiques	872	2.171	737	3.780
Physique et chimie.....	637	1.135	221	1.993
Professeurs attachés au la- boratoire	3	77	24	104
Sciences naturelles.....	497	1.066	266	1.829
Philosophie	305	530	27	862
Histoire et géographie.....	969	2.114	331	3.414
Lettres	1.950	4.496	810	7.256
Allemand	399	1.154	102	1.655
Anglais	794	2.363	502	3.659
Arabe	6	6	2	14
Espagnol	191	489	111	791
Italien	138	211	29	378
Portugais		1	1	2
Russe	29	17	17	63
Instituteurs		400	172	272
Totaux	6.790	15.930	3.352	26.072
Disciplines spéciales..		1.676	451	

A la rentrée du 15 octobre 1959, 10 % environ des postes n'étaient pas pourvus de professeurs titulaires. Des mesures ont été prises en 1958 et elles continuent d'être applicables en 1959 :

— appel aux contractuels : 333 contractuels recrutés en 1958 ont assuré l'intérim des postes vacants dans les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles) ;

— titularisation des licenciés d'enseignement : adjoints d'enseignement ou maîtres auxiliaires. Le décret du 7 novembre 1958 permet de déléguer à titre dérogatoire dans les fonctions de professeur certifié les adjoints d'enseignement, titulaires et stagiaires, et

les maîtres auxiliaires licenciés d'enseignement ayant au moins deux années de services dans l'enseignement public, au cours des deux années 1958-1959 et 1959-1960 ;

— appel aux instituteurs. Par circulaire ministérielle du 16 juin 1958, il a été notifié que les recteurs pourraient faire appel, pour assurer l'enseignement des disciplines scientifiques dans les classes de 6^e et de 5^e à certains instituteurs qui bénéficient dans ces postes de la situation de leurs collègues des cours complémentaires.

Enfin, des mesures nouvelles, assorties de conditions spéciales, visent :

— la suppression des épreuves théoriques du C. A. P. E. S. dans les disciplines scientifiques ;

— l'appel aux licenciés libres ;

— l'appel aux ingénieurs diplômés issus des grandes écoles scientifiques.

Ajoutons que des Commissaires se sont faits l'écho des familles, à propos de la prolifération des manuels scolaires.

d) Enseignement technique.

L'enseignement technique ne peut actuellement accueillir tous les élèves qui s'y présentent. A la rentrée scolaire 1957, 61.000 élèves ont été refusés, 59.000 à celle de 1958 et 75.000 à la rentrée 1959.

De 1954 à 1958, les effectifs se présentent de la manière suivante :

ANNEES	ECOLES NATIONALES et collèges techniques,	CENTRES D'APPRENTISSAGE	TOTAL
1954-1955	161.512	155.396	316.908
1955-1956	163.344 soit en plus 1.832	157.919 soit en plus 2.523	321.263 soit en plus 4.355
1956-1957	164.147 — 803	158.607 — 688	322.754 — 1.491
1957-1958	173.899 — 9.752	164.830 — 6.223	338.729 — 15.975
1958-1959	190.804 — 16.905	176.997 — 12.167	367.801 — 29.072

Une augmentation annuelle de 20.000 à 25.000 élèves dans les écoles nationales et les collèges techniques et de 10.000 à 14.000 dans les centres d'apprentissage est prévisible dans les

proches années, soit une augmentation de 10 %, inférieure de moitié à celle qui est reconnue souhaitable par les experts du commissariat général au Plan.

Les établissements sont en nombre insuffisant et souvent en mauvais état.

L'Enseignement technique dispose à l'heure actuelle de :

6 écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers (et 5 écoles assimilées),

50 écoles nationales professionnelles et écoles nationales d'enseignement technique,

242 collèges techniques,

24 écoles de métiers,

858 centres d'apprentissage.

Enfin, 291 sections professionnelles de cours complémentaires et 160 sections techniques de lycées et collèges participent à l'enseignement technique.

Le personnel se répartit comme suit :

DESIGNATION	ENSEIGNEMENT technique supérieur.	ECOLES nationales professionnelles et collèges techniques.	CENTRES d'apprentissage.	ORIENTATION professionnelle.	TOTAL
Personnel administratif de surveillance et de service	250	6.586	11.908	1.375	20.119
Personnel enseignant	936	13.053	14.868	»	28.857
Totaux	1.186	19.639	26.776	1.375	48.976

Au 1^{er} janvier 1959, 2.032 emplois (personnel enseignant) n'étaient pas pourvus dans les écoles nationales et les collèges techniques et 2.044 dans les centres d'apprentissage, ce qui représente près de 17 % de vacances d'emploi, pourcentage légèrement supérieur à celui du second degré.

En ce qui concerne les crédits, le tableau ci-après fait ressortir la part modeste du budget de l'Enseignement technique dans l'ensemble du budget de l'Education nationale.

Importance des crédits consacrés aux divers ordres d'enseignement et aux services des bourses dans l'ensemble du budget de l'éducation nationale.

SERVICES	1959		1960	
	Crédits. (En NF.)	Pourcentage par rapport au total du budget.	Crédits. (En NF.)	Pourcentage par rapport au total du budget.
Enseignement supérieur	351.301.260	7,5	464.310.274	8,6
Enseignement du second degré..	799.099.280	17,1	914.637.480	17
Enseignement du premier degré.	2.304.828.200	49,6	2.537.173.248	47,2
Enseignement technique	550.469.680	11,7	620.124.477	11,5
Juunesse et sports.....	149.525.860	3,2	172.428.007	3,2
Centre national de la Recherche scientifique	114.090.520	2,4	152.211.030	2,9
Service des bourses	273.519.400	5,8	356.795.730	6,7
Autres dépenses	127.375.600	2,7	157.486.991	2,9
Totaux	4.670.209.800	100	5.375.167.237	100

Les crédits sont bien passés de 550.469.780 NF en 1959, à 620.124.477 NF en 1960, mais le pourcentage qu'ils représentent par rapport au total du budget, reste sensiblement le même.

L'équipement des Centres d'apprentissage est celui qui laisse le plus à désirer. Les 867 Centres actuels fonctionnent souvent dans des conditions précaires et dans des constructions vétustes ou dans des baraquements.

e) *L'enseignement du premier degré.*

Les effectifs scolaires du premier degré sont passés de 5.528.000 en 1955, à 6.655.000 en 1959. Les effets de la vague démographique doivent cesser de se faire sentir à partir de cette année, mais les effectifs continueront à croître dans les écoles maternelles et dans les cours complémentaires.

Il faut ajouter, parmi les raisons qui justifient la poursuite d'un effort soutenu de l'enseignement du premier degré les transferts de population qui résultent de l'afflux vers les villes et surtout de la construction de grands ensembles de logements collectifs et le dédoublement nécessaire de nombreuses classes surpeuplées.

75 % des logements construits en France le sont dans 30 départements environ, c'est dire l'ampleur, dans ces derniers, des déplacements de populations qui viennent occuper les logements neufs. Comme le signale M. Clermontel dans son rapport à l'Assemblée Nationale, les enfants ainsi déplacés quittent des classes le plus souvent surchargées ; la perte d'effectifs pour chaque école est donc très faible et ne peut justifier de fermeture.

Dans le même rapport, à propos des classes surchargées, M. Clermontel note que plus de 40.000 classes comptent un effectif supérieur à 35 élèves et qu'il faudrait environ 5.000 maîtres de plus pour abaisser à 35 l'effectif de ces classes.

D'autre part, pour faire face au reliquat des besoins de l'enseignement du premier degré élémentaire, et pour tenir compte du développement des écoles maternelles et des cours complémentaires, le programme des créations d'emplois envisagées pour l'avenir s'établit ainsi :

Créations d'emplois envisagées.

ANNEES	MATERNELLES	ELEMEN- TAIRES	COURS complémen- taires.	TOTAL (1)
1960	500	3.620	2.730	6.850
1961	500	3.000	2.000	5.500
1962	450	3.000	1.200	4.650
1963	350	2.000	1.200	3.550
1964	300	2.000	1.000	3.300
Total des créations....	2.100	13.620	8.130	23.850

(1) Ces totaux comprennent les instituteurs chargés des œuvres péri et post-scolaires, les instituteurs à la disposition de la Mutuelle générale de l'éducation nationale, les enseignants agricoles, les directeurs déchargés de classe, etc.

*
* *

En raison de leur actualité, deux problèmes particuliers méritent un plus long développement :

— le ramassage scolaire et l'implantation des cours complémentaires ;

Le ramassage scolaire répond à des impératifs géographiques ; il se justifie aussi par les déplacements de population. Le ramassage intéresse surtout l'enseignement primaire ; pour l'enseignement secondaire et *a fortiori* pour les facultés, il pose des problèmes complexes.

Au stade du premier degré, le système devrait permettre une implantation plus rationnelle des écoles, des économies de constructions et une meilleure qualité de l'enseignement.

Dans les classes fréquentées par une dizaine d'élèves seulement, d'âge différent, le maître ne peut consacrer à chaque enfant qu'un temps insuffisant. De plus, les petites communes rurales ayant peu d'enfants d'âge scolaire sont sujettes à des mutations fréquentes d'instituteurs, ce qui nuit aussi à la qualité de l'enseignement.

Dans de nombreuses régions, l'existence d'un grand nombre de petites communes rurales, d'une population relativement faible et dispersée avait nécessité la création de classes à très faibles effectifs. C'est pourquoi on a dû entretenir en 1958-1959 :

16.296 écoles de moins de 20 élèves.

8.337 écoles de moins de 15 élèves.

3.180 écoles de moins de 10 élèves.

596 écoles de moins de 5 élèves.

Par contre, dans les régions à forte densité de population, les classes sont surchargées. Le recensement de 1954 a fait apparaître que la moitié de la population française résidait dans moins de 1.000 communes de plus de 5.000 habitants.

La question du ramassage scolaire a été évoquée par le groupe d'études des économies régionales, dans sa séance du 29 octobre dernier. Elle a donné lieu à un très intéressant échange de vues auquel ont participé plusieurs collègues.

Dans un exposé préliminaire, M. Guicheteau, ancien élève de l'École Polytechnique, avait fait ressortir la nécessité du ramassage scolaire en partant des trois points de vue suivants :

1° La conjoncture démographique, économique et sociale des prochaines années ;

2° L'organisation actuelle de l'enseignement ;

3° La mise en vigueur des ordonnances portant réforme de l'enseignement, prolongation de la scolarité, expansion des économies régionales.

A l'heure actuelle, les grandes villes sont devenues trop petites pour loger tout le personnel de leurs industries et services publics et privés, et il faut donc considérer que pour les habitants de dizaines et de centaines de communes, constituant les communes-dortoirs des grandes villes, il se pose les mêmes problèmes d'instruction et de formation professionnelle que pour les habitants de la ville centre.

Cependant, la plupart des 38.000 communes, sont dépassées par l'accomplissement de nombreuses tâches qui leur sont dévolues, notamment celle de l'Enseignement, et leurs populations doivent chercher ailleurs le complément d'instruction et de formation professionnelle qu'elles se soucient de plus en plus d'assurer à leurs enfants, ce qui constitue un aspect nouveau du problème de l'enseignement dans les campagnes.

En outre, pour les unes et les autres se pose le problème de l'emploi d'un million de jeunes au cours des prochaines années :

— jeunes agriculteurs que la motorisation agricole obligera à s'orienter vers des activités industrielles ;

— jeunes ouvriers que la pénurie du logement dans la ville oblige à aller résider dans des communes rurales.

Ainsi, donc partout, sur des zones urbaines et rurales très étendues, la nécessité du groupement et du déplacement des élèves s'impose pour le développement de l'instruction et de la formation professionnelle de tous les jeunes suivant la tendance spontanée des parents à confier de plus en plus leurs enfants à des établissements d'enseignement destinés à leur donner cette instruction et cette formation professionnelle.

La carte scolaire des établissements du second degré et des cours complémentaires destinés, en principe, à prendre le relais des écoles primaires pour les élèves de plus de 11 ans, montre que sur 3.031 cantons, 1.224, soit un bon tiers dans les régions les plus agricoles, ne possédaient ni établissement du second degré, ni cours complémentaire. Déjà à ce niveau, le réseau urbain paraît exercer son influence sur cette répartition, et bien rares sont les petits chefs-lieux de canton possédant un cours complémentaire.

La réforme de l'enseignement prévoit une décentralisation des classes de 6^e et de 5^e dans les chefs-lieux de canton, et même en deçà, dans les communes. Le nombre des élèves appelés à être décentralisés, au titre des écoles moyennes rurales, a été évalué à quelque 450.000 à partir de 1962-1963.

L'organisation du ramassage communal existant actuellement varie d'une région à l'autre. Le ramassage intercommunal qui existe en faveur des cours complémentaires paraît soulever davantage de difficultés.

Quoi qu'il en soit, le nombre des circuits de ramassage s'accroît chaque année. Il est passé de 23 en 1953 à 214 en 1957, 345 en 1958 et plus de 400 en 1959.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, 5.000 enfants sont conduits chaque jour à l'école. Le coût de l'opération s'élève à 100 millions par an.

Le système est sans doute un moyen moderne pour obtenir un meilleur enseignement à un moindre prix. Il soulève des problèmes complexes (coordination et meilleure utilisation des transports, financement). La participation de l'Etat, pour un service dont il doit assumer la charge, se révèle extrêmement faible : 3,47 millions seulement de NF sont inscrits au budget de 1960. *Les petites communes en voie de dépeuplement ne disposent pas des ressources nécessaires pour payer les frais de transport en voiture particulière de quelques élèves seulement.*

En conclusion, la solution ne peut être trouvée dans le cadre de ce modeste rapport. Comme le déclarait M. Pisani à la réunion des groupes d'études, « il faut repenser la carte humaine de la France et rechercher les solutions que pose l'évolution démographique ».

Ne faudrait-il pas aussi que le ramassage soit défini comme un des modes légaux de scolarisation ?

C'est une question qui pourrait faire l'objet d'un ample débat devant le Sénat.

Les cours complémentaires. — Le développement des cours complémentaires a été extrêmement important ces dernières années. Les effectifs sont passés de 280.000 élèves en 1955 à 483.000 en 1959.

L'un des principaux objectifs à atteindre est la mise de l'enseignement des cours complémentaires à la portée des milieux ruraux. Le pourcentage de la scolarisation après 14 ans est de 65 % sur le plan national, mais il est inférieur à 40 % dans certains départements. Circonstance aggravante : dans ces départements peu favorisés, la différence de taux est parfois énorme. Les taux s'abaissent souvent à 10 et 15 % dans les communes éloignées d'un cours complémentaire, d'un collège ou d'un lycée.

Cette situation est particulièrement inquiétante à l'heure où, dans la compétition pacifique à caractère économique qui s'ouvre entre les nations, l'avenir est à celles qui tireront le meilleur parti de leur jeunesse, de toute leur jeunesse.

M. Jean Monnet nous met en présence d'un fait fondamental : avec la nouvelle révolution industrielle et scientifique dans laquelle le monde s'engage, les facteurs humains (génie inventif, ingéniosité technique) vont jouer le rôle prépondérant qui était celui des ressources naturelles au siècle précédent.

Le plan de déconcentration de l'enseignement du second degré par la création de cours complémentaires et d'unités dispersées de 6^e et 5^e, mis au point par M. le Ministre de l'Education nationale, ne manquera pas d'avoir pour effet l'accroissement du taux de scolarisation des enfants ayant dépassé l'âge de 14 ans, dans les milieux ruraux en particulier.

Le « ramassage » des élèves pour les diriger vers les cours complémentaires paraît une formule à employer dans les régions où elle s'avère possible.

Le Gouvernement veut éviter, autant que possible, l'aménagement des internats parce que la formule est onéreuse. L'idéal serait que l'on créât partout des complexes scolaires, des ensembles où vivraient des classes de cours complémentaires, de lycée et de collège, comme cela existe dans quelques villes. Dans ces cours complémentaires rattachés, l'enseignement serait dispensé par des maîtres de cours complémentaire.

Il n'en reste pas moins que la création d'internats autonomes de cours complémentaires est une nécessité évidente pour les ruraux, surtout dans les régions à faible densité de population ainsi que dans celles où la rigueur de l'hiver ne permet pas d'effectuer le « ramassage » des élèves.

Pour être immédiatement efficace, l'implantation des cours complémentaires devrait se faire par priorité dans les régions où le taux de scolarisation des enfants au-dessus de 14 ans est le plus faible.

Votre Commission m'a confié le soin d'appeler votre attention sur la *question des professeurs spéciaux des cours complémentaires du département de la Seine*. Le nombre de ces professeurs s'est considérablement élevé du fait de l'insuffisance numérique des centres d'apprentissage et des collèges techniques. Ces professeurs représentent, pour le budget départemental, une charge considérable.

Aussi, votre Commission s'est-elle étonnée de voir figurer au chapitre 31-34, au paragraphe 3, de l'analyse des autorisations nouvelles, la mesure particulière suivante :

Prise en charge d'enseignement de la Seine :

— 500 instituteurs de cours complémentaires \times 370 = 4 millions 235.000.

Ces instituteurs doivent remplacer les professeurs spéciaux dans leurs fonctions et votre Commission ne peut admettre une pareille solution à ce problème. Les dépenses relatives aux enseignements spéciaux dans les cours complémentaires de la Seine devraient, à son avis, comme l'an dernier, figurer au chapitre 43-31 (ancien article 9).

La répartition départementale des élèves dans les cours complémentaires se présente ainsi :

ACADEMIES et départements.	NOMBRE d'établissements.	ENSEIGNEMENT général.		SECTIONS spécialisées.		TOUTES SECTIONS		
		G	F	G	F	G	F	TOTAL
<i>Aix.</i>								
Alpes (Basses) ..	15	388	833	»	7	388	840	1.228
Alpes-Maritimes..	32	2.464	2.531	52	113	2.516	2.644	5.160
B o u c h e s - d u - Rhône	64	4.568	5.627	195	170	4.763	5.797	10.560
Corse	37	1.603	1.988	11	»	1.614	1.988	3.602
Var	37	2.507	2.776	44	246	2.551	3.022	5.573
Vaucluse	19	954	1.638	»	118	954	1.756	2.710
Totaux	204	12.484	15.393	302	654	12.786	16.047	28.833
<i>Besançon.</i>								
Doubs	29	1.345	1.713	»	»	1.345	1.713	3.058
Jura	17	1.064	1.479	43	91	1.107	1.570	2.677
Saône (Haute-) ..	27	1.642	1.895	»	»	1.642	1.895	3.537
Belfort	9	170	343	93	»	863	343	1.206
Totaux	82	4.821	5.430	136	91	4.957	5.521	10.478
<i>Bordeaux.</i>								
Dordogne	15	1.246	2.335	»	»	1.246	2.335	3.581
Gironde	71	4.682	5.775	721	673	5.403	6.448	11.851
Landes	15	873	1.039	79	»	952	1.039	1.991
Lot-et-Garonne ..	16	1.263	1.859	151	219	1.414	2.078	3.492
Pyrénées (Basses-)	36	1.589	2.444	»	3	1.589	2.447	4.036
Totaux	153	9.653	13.452	951	895	10.604	14.347	24.951

ACADEMIES et départements.	NOMBRE d'établissements.	ENSEIGNEMENT général.		SECTIONS spécialisées.		TOUTES SECTIONS		
		G	F	G	F	G	F	TOTAL
<i>Caen.</i>								
Calvados	34	2.026	2.699	207	154	2.233	2.853	5.086
Eure	26	1.432	2.020	13	65	1.445	2.085	3.530
Manche	38	2.220	2.912	»	»	2.220	2.912	5.132
Orne	20	957	1.317	67	370	1.024	1.697	2.711
Sarthe	22	2.541	2.693	3	43	2.544	2.736	5.280
Seine-Maritime ..	37	2.237	2.257	204	487	2.441	2.744	5.185
Totaux	177	11.413	13.898	494	1.119	11.907	15.017	26.924
<i>Clermont.</i>								
Allier	26	1.742	2.392	133	97	1.875	2.489	4.364
Cantal	25	1.494	1.346	»	20	1.494	1.366	2.860
Corrèze	22	1.047	1.622	»	83	1.047	1.705	2.752
Creuse	14	606	618	9	26	615	644	1.259
Loire (Haute-)...	23	1.332	883	2	»	1.334	883	2.217
Puy-de-Dôme	46	2.439	2.684	42	34	2.481	2.718	5.199
Totaux	156	8.660	9.545	186	260	8.846	9.805	18.651
<i>Dijon.</i>								
Aube	11	849	919	»	»	849	919	1.768
Côte-d'Or	28	1.266	2.776	41	73	1.307	2.849	4.156
Marne (Haute-)...	8	831	669	14	7	845	676	1.521
Nièvre	21	969	1.649	12	383	981	2.032	3.013
Yonne	17	652	1.372	75	73	727	1.445	2.172
Totaux	85	4.567	7.385	142	536	4.709	7.921	12.630

ACADEMIES et départements.	NOMBRE d'établissements.	ENSEIGNEMENT général.		SECTIONS spécialisées.		TOUTES SECTIONS		
		G	F	G	F	G	F	TOTAL
<i>Grenoble.</i>								
Alpes (Hautes-)..	13	622	533	»	»	622	533	1.155
Ardèche	25	1.368	1.306	36	72	1.404	1.378	2.782
Drôme	18	764	1.035	26	70	790	1.105	1.895
Isère	53	2.617	3.080	29	34	2.646	3.114	5.760
Savoie	27	959	1.536	14	112	973	1.648	2.621
Savoie (Haute-)..	27	1.331	1.300	194	249	1.525	1.549	3.074
Totaux	163	7.661	8.790	299	537	7.960	9.327	17.287
<i>Lille.</i>								
Aisne	28	2.048	2.311	170	57	2.218	2.368	4.586
Ardennes	27	2.011	2.004	109	196	2.120	2.200	4.320
Nord	114	8.234	10.650	409	475	9.343	11.125	20.468
Pas-de-Calais	59	6.658	8.467	222	259	6.880	8.726	15.606
Somme	68	1.844	1.938	89	105	1.933	2.043	3.976
Totaux	256	21.495	25.370	999	1.092	22.494	26.462	48.956
<i>Lyon</i>								
Ain	21	1.131	1.526	56	199	1.187	1.725	2.912
Loire	22	1.159	1.807	»	152	1.159	1.959	3.118
Rhône	49	3.950	4.307	165	235	4.115	4.542	8.657
Saône-et-Loire ..	33	1.847	2.313	42	19	1.889	2.332	4.221
Totaux	125	8.087	9.953	263	605	8.350	10.558	18.908

ACADEMIES et départements.	NOMBRE d'établissements.	ENSEIGNEMENT général.		SECTIONS spécialisées.		TOUTES SECTIONS		
		G	F	G	F	G	F	TOTAL
<i>Montpellier.</i>								
Aude	15	1.642	1.376	76	101	1.718	1.477	3.195
Gard	37	2.792	2.932	134	334	2.926	3.266	6.192
Hérault	48	3.960	4.486	84	70	4.044	4.556	8.600
Lozère	12	470	594	17	83	487	677	1.164
Pyrénées - Ori- entales	19	1.643	1.833	316	408	1.959	2.241	4.200
Totaux	131	10.507	11.221	627	996	11.134	12.217	23.351
<i>Nancy.</i>								
Meurthe - et - Mo- selle	32	2.177	2.418	105	332	2.282	2.750	5.032
Meuse	15	1.050	762	26	35	1.076	797	1.873
Vosges	36	2.275	2.561	»	»	2.275	2.561	4.836
Totaux	83	5.502	5.741	131	367	5.633	6.108	11.741
<i>Paris.</i>								
Cher	23	1.530	1.529	30	»	1.560	1.529	3.089
Eure-et-Loir	26	1.121	1.569	272	222	1.393	1.791	3.184
Loir-et-Cher	9	349	767	98	41	447	778	1.225
Loiret	25	1.152	948	»	25	1.152	973	2.125
Marne	10	314	1.041	»	223	314	1.264	1.578
Oise	24	2.026	2.354	44	»	2.070	2.354	4.424
Seine	449	27.746	29.346	9.957	15.472	37.703	44.818	82.521
Seine-et-Marne ..	51	3.572	3.727	34	461	3.606	4.188	7.794
Seine-et-Oise	150	14.845	15.469	639	5.138	15.484	20.607	36.091
Totaux	767	52.655	56.750	11.074	21.552	63.729	78.302	142.031

ACADEMIES et départements.	NOMBRE d'établissements.	ENSEIGNEMENT général.		SECTIONS spécialisées.		TOUTES SECTIONS		
		G	F	G	F	G	F	TOTAL
<i>Poitiers.</i>								
Charente	18	964	1.861	»	»	964	1.861	2.825
Charente-Maritime	20	1.997	2.360	»	»	1.997	2.360	4.357
Indre	18	885	1.720	»	»	885	1.720	2.605
Indre-et-Loire	25	1.142	1.341	115	52	1.257	1.393	2.650
Sèvres (Deux-)...	20	869	1.591	20	62	889	1.653	2.542
Vendée	25	887	1.113	»	»	887	1.113	2.000
Vienne	17	876	1.303	»	»	876	1.303	2.179
Vienne (Haute-)...	22	2.086	1.582	148	135	2.234	1.717	3.951
Totaux	165	9.706	12.871	283	249	9.989	13.120	23.109
<i>Rennes.</i>								
Côtes-du-Nord ...	44	3.832	3.775	159	215	3.991	3.990	7.981
Finistère	63	4.383	4.411	16	406	4.399	4.817	9.216
Ille-et-Vilaine	28	2.103	1.955	135	195	2.238	2.150	4.388
Loire-Atlantique..	30	1.330	1.172	34	72	1.364	1.244	2.608
Maine-et-Loire ...	20	1.068	996	424	63	1.492	1.059	2.551
Mayenne	7	645	655	243	»	888	655	1.543
Morbihan	35	2.242	2.303	»	755	2.242	3.058	5.300
Totaux	227	15.603	15.267	1.011	1.706	16.614	16.973	33.587
<i>Strasbourg.</i>								
Moselle	26	2.044	1.569	59	155	2.103	1.724	3.827
Rhin (Haut-)	24	1.005	989	49	306	1.054	1.295	2.349
Rhin (Bas-)	10	305	512	16	25	321	537	858
Totaux	60	3.354	3.070	124	486	3.478	3.556	7.034

ACADEMIES et départements.	NOMBRE d'établissements.	ENSEIGNEMENT général.		SECTIONS spécialisées.		TOUTES SECTIONS		
		G	F	G	F	G	F	TOTAL
<i>Toulouse.</i>								
Ariège	17	1.115	1.262	60	152	1.175	1.414	2.589
Aveyron	18	1.344	1.455	503	73	1.847	1.528	3.375
Garonne (Haute-).	40	3.709	3.545	95	267	3.804	3.812	7.616
Gers	12	835	951	»	»	835	951	1.786
Lot	18	858	1.066	34	4	892	1.070	1.962
Pyrénées (Hautes-)	22	1.616	2.235	24	45	1.640	2.280	3.920
Tarn	21	1.245	1.334	27	169	1.272	1.503	2.775
Tarn-et-Garonne .	21	1.037	1.398	211	41	1.248	1.439	2.687
Totaux	169	11.759	13.246	954	751	12.713	13.997	26.710
France entière...	3.003	197.927	227.382	17.976	31.896	215.903	259.278	475.181 (1)

(1) Ce total diffère de celui qui figure dans notre récapitulation générale, car il ne comprend pas les effectifs de l'enseignement par correspondance.

d) Jeunesse et sports.

Le total des dotations passe de 3.965 à 4.923 millions.

1) En 1960, l'effort sera plus particulièrement concentré sur le développement des activités sportives et de jeunesse proprement dites auxquelles seront consacrés 2.350 millions au lieu de 1.653 en 1959.

2) La dotation des colonies de vacances s'élève à 1.920 millions contre 1.709 en 1959. La politique de substitution du système des bourses à celui d'une subvention forfaitaire par enfant sera poursuivie en 1960.

3) L'éducation populaire reçoit 653 millions (+ 8 %) auxquels il faut ajouter 60 millions inscrits au budget du ministère des Affaires culturelles.

Le chapitre des subventions pour l'éducation populaire est en très nette augmentation depuis deux ans : 50 %. Le nombre des fédérations et associations nationales d'éducation populaire augmente sans cesse et il est également nécessaire d'aider financièrement les associations sur le plan local, ce qui est rarement le cas actuellement, puisque, sur 50.000 associations locales, 2.000 seulement bénéficient de subventions.

Le chapitre 43-53 pour le développement des sports dans les milieux du travail et les activités de plein air bénéficie d'une augmentation de 33 %. Les centres d'activité sont actuellement au nombre de 4.000 et groupent 250.000 adhérents. D'autre part, il convient de signaler un crédit de 720.000 NF pour la préparation et la participation aux Jeux olympiques de 1960, ainsi qu'à diverses manifestations internationales.

Enfin, le chapitre 43-54 consacré aux activités de jeunesse comporte une majoration de 57 % (9.150.500 NF en 1960 contre 5.800.500 NF en 1959).

Cette augmentation est destinée à faire face à l'accroissement des effectifs des organismes de jeunesse et à la mise au point de nouvelles formules d'activités.

B. — LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits passe de 33 à 42,5 milliards (1), permettant ainsi d'une part d'augmenter les moyens mis à la disposition des universités et des établissements, d'autre part de faire un effort particulier en faveur de la recherche scientifique.

1) *L'augmentation des subventions aux universités et aux établissements :*

Elle est mise en relief par les pourcentages d'accroissement d'une année sur l'autre que l'on constate :

- + 28 % pour les lycées (2.557 au lieu de 2.068 millions) ;
- + 49 % pour les universités (11.036 au lieu de 7.395 millions) ;
- + 24 % pour les établissements techniques (8.372 au lieu des 6.768 millions) ; la seule dotation du chapitre 36-42 qui s'était révélée insuffisante en 1959 est augmentée de 975 millions.

(1) Compte tenu des 600 millions pour la promotion sociale non compris la subvention aux centres des œuvres reprise dans la rubrique « Interventions publiques ».

2) *L'effort particulier en faveur de la recherche se manifeste par :*

1) L'importance des crédits attribués au C. N. R. S. (13.421 millions au lieu des 10.465) qui correspondent à la création de 825 emplois nouveaux et permettront l'organisation des cadres de la recherche ;

2) La part des crédits de subvention aux Universités spécialement consacrés aux travaux de recherche. La dotation du chapitre concernant les frais de fonctionnement et le petit équipement des laboratoires de physique et de chimie nucléaire passe de 500 à 800 millions. Un chapitre nouveau est ouvert au budget 1960 pour le fonctionnement et le petit équipement des laboratoires de recherche des universités et des facultés qui reçoit une dotation de 2.140 millions.

*
* *

C. — LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

L'augmentation des crédits — dont le montant passe de 37,8 milliards à 48,6 milliards — vise un triple but :

- démocratiser le recrutement par l'accroissement des crédits destinés aux bourses et aux œuvres ;
- développer les activités de jeunesse ;
- renforcer la coopération avec la Communauté et l'étranger.

L'accroissement des crédits destinés aux bourses et aux œuvres :

a) *Les bourses :*

Le montant des crédits s'accroît de 30 %, 27,6 à 36 milliards.

1) Dans l'enseignement supérieur, le nombre réel des boursiers augmentera de 10 %.

2) Les bourses d'apprentissage supplémentaires qui sont prévues permettront de maintenir à 70 % le pourcentage des boursiers par rapport aux effectifs.

3) Touchant les bourses nationales, le pourcentage de boursiers passera de 32 à 36 %, le taux des bourses est augmenté, la transformation des bourses ancien régime en bourses nouveau régime est poursuivie.

b) *Les œuvres en faveur des étudiants :*

Les œuvres recevront 5,1 milliards, soit 27 % de plus qu'en 1959 (4.011 millions). L'effort principal porte sur les restaurants universitaires auxquels sont consacrés 687 millions supplémentaires.

La subvention aux comités national et régionaux des œuvres passe de 340 à 411 millions.

*
* *

Après avoir examiné, avec un soin, le budget de l'Education nationale, votre Commission a enregistré avec satisfaction le progrès qu'il représente par rapport aux budgets des années précédentes.

On a dit que le budget de l'Education nationale était, cette année, un budget privilégié. Cela est vrai par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat, dont il représente 18,9 % des crédits. Cependant votre Commission estime ne pouvoir donner un avis favorable que sous les réserves déjà signalées quant à l'insuffisance de certains chapitres par rapport aux besoins.

Les données statistiques accusent une augmentation sans cesse grandissante de notre population scolaire. A ce facteur s'ajoute un taux de scolarisation également en évolution croissante. Or, malgré l'effort très sérieux réalisé dans ce budget, il faut malheureusement reconnaître que les réalisations ne sont pas proportionnelles aux besoins mais, au contraire, accusent un net retard d'année en année.

La courbe du budget, avec toutes ses créations de locaux scolaires et de postes d'enseignement, n'arrive pas à être parallèle à la courbe démographique. Si nous n'y prenons pas garde, cette divergence entre l'effort et les besoins s'aggravera de telle façon que le retard sera de plus en plus difficile à rattraper.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre Commission des Affaires culturelles vous propose de donner un avis favorable à l'adoption des crédits du budget de l'Education nationale.